



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

Absences : Madame Carolle Picard Siège #3

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1802-2014

**Suivant la proposition de: Danielle Morin
Dûment appuyée par: Réal Payette
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 MAI 2014

No: 1803-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 12 MAI 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 12 MAI 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Aucune question du public.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de mai 2014.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Thériault mentionne que dimanche le 15 juin est la journée contre la Maltraitance des aîné(e)s.

M. le maire mentionne que le lundi 16 juin est la journée d'inauguration des jeux d'eau.

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de mai 2014 (37 permis) d'une valeur de \$ 353 050 pour un cumulatif de 56 permis d'une valeur totale de **765 050 \$** pour l'année 2014.

7.2 Mandat- firme d'ingénieurs EXP- inspection des barrages

No: 1804-2014

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du développement durable de l'environnement et des Parcs exige un programme de suivi des barrages en fonction de leur classification;

CONSIDÉRANT QUE selon le nouveau programme de suivi des barrages, les inspections doivent être effectuées par un technicien en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer une (1) inspection régulière au barrage de l'Étang et 2 inspections régulières au Barrage Morin en 2014.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'ACCORDER le contrat au montant de \$2 125.00 plus taxes à la firme EXP et d'appliquer la dépense prévue au budget au G/L 02-470-00-522 (Inspection annuelles barrages).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

8. TRÉSORERIE

8.1 Résolution de concordance- pour recommandations du vérificateur comptable

No: 1805-2014

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt du rapport financier de l'exercice 2013 par la firme DCA comptable lors de l'assemblée régulière du 12 mai 2014, la vérificatrice comptable a émis des recommandations sur la gestion des différents fonds de la municipalité, et que le conseil municipal doit autoriser par résolution les affectations, transferts et autorisations suivantes ;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 1756-2014, 1757-2014 et 1759-2014 autorisent des dépenses reliées au projet d'aqueduc du village;

CONSÉDIRANT QUE ces résolutions ne mentionnaient pas la source de financement de ses dépenses;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AMENDER la résolution 1756-2014 (arpenteur), pour financer la dépense a même le règlement 370-2014 soit 2 995\$ plus taxes;

D'AMENDER la résolution 1757-2014 (EXP demande d'aide financière PRIMEAU) Pour financer la dépense a même le règlement 370-2014;

D'AMENDER la résolution 1759-2014 (EXP plans devis pour appel offre), pour financer la dépense a même le règlement 370-2014 soit 8300\$ plus taxes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8.2 Résolution d'affectation-transfert au surplus non-affecté

No: 1806-2014

ATTENDU QUE certaines dépenses effectuées en 2013 pour l'aqueduc du village ont été financées à même le fond général;

ATTENDU QUE ces dépenses ont affecté le Surplus non affecté G/L 59-110-10 au 31 décembre 2013;



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

ATTENDU QU'UN solde de 30 698.56\$ au G/L 59-131-15 (surplus affecté réseau distribution de l'eau potable) est disponible;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

DE TRANSFÉRER le solde de 30 698.56\$ du G/L 59-131-15 (surplus affecté réseau distribution de l'eau potable) au Surplus non affecté poste de G/L 59-110-10.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de mai 2014.

No: 1807 -2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués, des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mai 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$ 57 957,06
Salaires	\$ 19 056,53
Mensuels mai 2014	\$ 112 990,90
	<hr/>
	\$ 190 004,49

Représentés par chèques #C1400276 à #C1400337 et #P1400189 à #P140223.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Embauche Stagiaire en environnement

No: 1808-2014

CONSIDÉRANT le départ de Mme Sophie Gagné de son poste d'inspectrice adjointe au service d'urbanisme effectif le 23 avril dernier ;

CONSIDÉRANT que le service d'un (e) stagiaire en environnement est requis (e) pour effectuer les tests d'eau sur les lacs et cours d'eau, ainsi que le suivi des fosses septiques durant l'été 2014 ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER Le Directeur général à publier un appel d'offre d'emploi pour combler ce poste d'une durée de 12 semaines, et procéder à l'embauche dès que possible suite au rapport d'entrevues et de recommandations qui sera remis aux élus, selon la politique salariale pour ce poste établi par le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Achat banc de parc- jeux d'eau

No. 1809-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'installation de jeux d'eau pour les enfants qui seront en fonction pour l'été 2014 :

CONSIDÉRANT QUE le devis prévoyait l'installation de bancs afin de desservir cet équipement;

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts est assumé par le pacte Rural;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'APPROUVER l'achat de deux bancs de parc de marque TECH-SPORT en acier recouvert de Plastilol pour un prix de 577\$ chaque incluant le transport pour un montant de 1326,81\$ taxes incluses, ainsi qu'une poubelle, dont 80% des coûts est assumé par le pacte Rural tel que recommandé par Vanessa Arbour, coordonnatrice aux loisirs



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Mandat M. Gilles Gratton- plage 2014

NO. 1810-2014

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, Gilles Gratton, citoyen de Ste-Marcelline-de-Kildare demeurant à côté de la plage municipale est responsable de l'ouverture et de la fermeture de la Plage municipale de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSDÉRANT QUE le conseil désire renouveler son contrat de 850\$ pour l'été 2014 de juin à septembre;

Qui consiste à ce que tous les jours, matin et soir ouvre et ferme les barrières et débarre et barre les salles de toilettes.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

DE RENOUVELLER le contrat de M. Gilles Gratton pour un montant de 850\$ pour la saison d'été 2014;

QUE pour ce montant, M. Gratton devra ouvrir et fermer la plage municipale ainsi que les toilettes tous les jours, matin et soir;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Achat de Chandails- Camp d'été 2014

NO. 1811-2014

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs nécessite l'achat de chandails pour le camp de jour 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Coordonnatrice aux Loisirs :

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'Approuver l'achat de 50 T-shirts avec devant 1 couleur auprès de Créations Style Plus de Saint-Charles-Borromée au coût de 6.75\$ / unité (grandeur enfant et adulte) et pour les noms des moniteurs au dos : 3.00\$ chacun ainsi que 5 chandails en coton ouaté pour les moniteurs avec le logo et nom au dos 22\$ / chacun chez Créations Style Plus.



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Bénévole à la bibliothèque

NO. 1812-2014

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de Mme Labine, la coordonnatrice aux loisirs, Mme Vanessa Arbour, assume la coordination de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE les services d'une bénévole sont requis pour l'assister dans ses tâches de Coordonnatrice à la bibliothèque;

QUE les principales tâches de cette personne sont d'organiser et/ou animer des événements éducatifs et culturels tel l'heure du conte :

- d'assurer l'accès à la bibliothèque selon les heures d'ouverture prévues;
- d'organisera les collections de la bibliothèque;
- de coordonnera les prêts interbibliothèques (PEB);
- de participera aux réunions.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'AUTORISER la publication d'une offre pour combler ce poste à la Bibliothèque municipale afin de recevoir des candidats intéressés à occuper ce poste bénévolement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Spectacle d'été 2014 à l'étang

NO. 1813-2014

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs organise à chaque été un spectacle gratuit au parc de l'étang ;

CONSIDERANT la recommandation de Mme Vanessa Arbour, Coordonnatrice aux loisirs pour la tenue d'un tel évènement ;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

DE RETENIR l'offre présentée par le Chansonnier Yannick Fréchette pour un spectacle qui sera tenu le vendredi 18 juillet 2014 pour un coût de 375\$ plus taxes, d'une durée de 2 heures incluant son et éclairage ;

QUE La municipalité fournira la scène pour la tenue de ce spectacle;

QU'UNE Invitation soit faite à la Maison des jeunes pour la tenue d'un kiosque de breuvages sans alcool et friandises afin de financer leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.6 Maison des jeunes- Pont-payant 12 juillet

NO. 1814-2014

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes demande la tenue d'une activité de financement durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE cette activité serait tenue le samedi 12 juillet sous la forme d'un pont payant sur la rue Principale;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER la tenue d'un pont payant sur la rue Principale le 12 juillet 2014 par la Maison des jeunes afin d'aider le financement de leurs activités annuelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.7 Demande d'approbation- Festival des artisans- fête Nationale- Spectacle

No. 1815-2014

CONSIDÉRANT les dépenses à être autorisées pour la tenue du Festival des Artisans, de la fête Nationale et le spectacle du 20 septembre prochain;

CONSIDÉRANT LE rapport remis par le Coordonnateur à la Culture pour le financement de ces activités;



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses proposées par le Coordonnateur à la culture remis au conseil le 2 juin 2014 pour la tenue des activités du Festival des Artisans, la fête Nationale ainsi que le spectacle de Luc De Larochellière le 20 septembre prochain.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1. Résultat des soumissions- démolition du 60, chemin du 11^e Rang

No. 1816-2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la démolition de la maison située au 60, 11^e Rang afin de permettre le passage du chemin à cet endroit;

CONSIDÉRANT le rapport remis par le directeur général sur les propositions reçues ouvertes le 2 juin 2014, le résultat des prix demandés aux contracteurs invités sont les suivants;

- C GRÉGOIRE 10,500 \$ plus taxes applicables
- URBAIN MORIN 14,200 \$ plus taxes applicables
- MARTIN PERREAULT 6,500 \$ plus taxes applicables

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la plus basse proposition présentée par "LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARTIN PERRAULT INC" pour une somme de 6,500\$ plus taxes applicables afin de réaliser des travaux de démolition du 60 11^e Rang selon le devis préparé par le directeur général;



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

QUE cette dépense soit affectée au nouveau poste 03-313-10-052-01
"Réfection- Chemin du 11^e Rang. "

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**13.1 Demande de soumissions- réservoirs d'eau potable pour
conformité au schéma de couverture de risque de la
municipalité**

No. 1817-2014

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de la
Matawinie demande l'installation d'équipement pour assurer la
couverture du risque incendie ;

CONSIDÉRANT que l'installation de réservoirs d'eau souterrains serait
d'environ 50% plus économique que l'installation de bornes fontaines
sèches pour assurer la conformité au schéma de couverture de risque,
en plus de minimiser l'impact environnemental causée par l'installation
des bornes fontaines sèches:

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE le conseil autorise le directeur général Richard Gagné à vérifier des
sites d'installation de réservoirs d'eau à 2 endroits stratégiques avec le
chef du service incendies, et procède à une demande de soumissions
pour l'achat et l'installation de deux (2) réservoirs souterrains d'eau non
potable;

QUE vérification soit faite d'une installation de captage d'eau située
près du barrage de l'étang à savoir si cette installation peut convenir
comme borne fontaine sèche pour le service incendies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

14. AVIS DE MOTION

14.1 Avis de motion- Règlement sur l'augmentation du fonds de Roulement

Conformément aux articles 620 et 1094 du Code municipal du Québec, il est donné à la présente séance par M. Gilles Arbour un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, un projet de règlement numéro 372-2014 visant à amender le règlement 260-2004 déjà amendé par le règlement 329-2010 afin d'augmenter le fonds de roulement de 100 000\$ pour un montant total de 270 000\$. M. Gilles Arbour demande également dispense de lecture dudit règlement.

15. PROJETS PARTICULIERS- / AFFAIRES REPORTÉES

15.1 Agrandissement du kiosque d'accueil proposé de la carte routière et touristique pour recouvrement de la borne électrique de recharge

No : 1819-2014

CONSIDÉRANT QUE La construction d'un kiosque recouvrant la carte routière et touristique a été autorisée à même le projet R-14-04 du pacte rural :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer une borne de recharge électrique ainsi qu'un support à vélos au même endroit :

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'excédent des coûts de 1285\$ pour la modification au kiosque d'accueil pour permettre d'abriter la borne de recharge électrique financé à même l'excédent non-affecté :

D'AUTORISER l'exécution des travaux par l'entrepreneur JMR Construction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014

16.1 Achat équipement et logiciel- Informatique

No : 1820-2014

CONSIDÉRANT QUE le service de l'administration a demandé l'achat de d'équipement essentiels et le renouvellement de systèmes anti-virus pour le bon fonctionnement des ordinateurs :

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'AUTORISER L'achat des logiciels et équipements suivants;

- Licence de Logiciel anti-virus "Kapersky" pour l'ensemble des ordinateurs au montant de 1,050\$ installation incluse plus taxes;
- Un onduleur Cyberpower 550 VA pour 107.49\$ installation incluse plus taxes;
- Un disque dur de 500 giga-ocets Seagate 150\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

Une intervention est faite concernant des infractions aux règlements municipaux sur des propriétés situées sur la rue Harvey. M. Le maire répond qu'il ira voir cet endroit avec l'inspecteur en bâtiments et que s'il y a lieu, des avis d'infraction seront émis.

Afin de répondre à une question posée lors de la séance du mois de mai dernier par un citoyen, des explications sont données sur le taux de taxation 2014 de la municipalité ainsi que la taxe d'accise par M. le Maire et M. Gilles Arbour.

18. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1821-2014

**Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h50.

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné
Directeur général, secrétaire-trésorier